

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS

Ouverture de la 50^e législature

DISCOURS PRÉSIDENTIEL DE M. JEAN-PAUL WETTSTEIN PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL 2017-2018

LE 30 MAI 2017, EN SESSION

Monsieur le président du Conseil d'Etat,
Madame et Messieurs les conseillers d'Etat,
Mesdames et Messieurs les députés,
Madame la chancelière d'État,
Mesdames et Monsieur du secrétariat général du Grand Conseil,
Monsieur l'huissier,
Messieurs à la régie,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Ma très chère famille,
Mesdames et Messieurs, chers invités,

Ainsi donc vous venez de me nommer président du Grand Conseil.

C'est un honneur, la confiance que vous me témoignez me touche. Je mettrai tout en œuvre pour en être digne.

Avant toute chose je tiens à remercier mon épouse qui est ici présente, ainsi que trois de mes enfants, de m'avoir soutenu et encouragé à reprendre la politique en 2012 après une interruption de plus de 13 ans.

Si tout va bien, ce soir mes cinq enfants seront présents ainsi que mes deux petites filles et peut-être réaliserez-vous, un peu tard, que vous venez d'élire un grand-père pour présider vos débats.

Nous commençons donc la 50^e législature de notre canton. Ces quatre prochaines années seront intenses, mais avec les forces en présence, difficile de dire si une majorité pourra se dégager facilement. D'ailleurs, à l'heure actuelle, qui peut dire où est la majorité du Grand Conseil ? La dernière législature nous a appris que lorsque nous sommes divisés et que les projets passent à quelques voix près, le référendum est quasi inévitable.

C'est à se demander si notre façon de procéder est encore en adéquation avec le fonctionnement de notre démocratie. Nous vivons ce paradoxe que le peuple élit ses représentants, les représentants prennent des décisions qui ne conviennent pas au peuple, le peuple dit non aux décisions prises et ce même peuple réélit ses mêmes autorités.

Difficile de comprendre ce paradoxe neuchâtelois, un de plus...

Il serait intéressant que les citoyennes et les citoyens soient associés pendant les travaux des commissions. Évidemment cela nécessiterait un changement de paradigme : la population serait consultée pendant les travaux, pourrait donner son avis sur les dossiers importants. Les nouvelles technologies permettent de consulter le peuple sans avoir des

frais démesurés. Peut-être qu'avec cette façon de procéder nous pourrions mieux tenir compte de la sensibilité de nos électrices et électeurs et réaliser ainsi des projets qui satisferaient la majorité évidente de tout un chacun.

J'aime à penser que dans 30 ans, lorsque la présidente ou le président du Grand Conseil prononcera mon éloge funèbre dans cette salle (oui, oui, je suis très optimiste quant à mon espérance de vie), plus personne évidemment ne se souviendra de moi.

Toutefois, en consultant les archives on se dira : « Ha, c'était le farfalu qui pensait qu'on devait moderniser notre système démocratique ! Depuis que son concept a été adopté, il n'a plus jamais été nécessaire de contrer les décisions importantes du Grand Conseil. »

En attendant, nous allons continuer avec l'OGC actuelle. J'ai été particulièrement frappé, lors de mon retour au Grand Conseil en 2013, de constater combien les débats étaient beaucoup plus courts et efficaces depuis que la nouvelle OGC existe. Nous avons un très bon système et notre façon de débattre est particulièrement efficace.

Néanmoins, la suppression des sous-amendements complique parfois la clarté des votes et c'est mon seul regret. La limitation du temps de parole est une bonne chose, normalement cette disposition devrait être inexistante, chaque député étant concis et précis. Toutefois, elle permet de cadrer d'éventuels députés trop bavards, il n'y en a évidemment pas, mais, on ne sait jamais, je n'hésiterai donc pas à faire respecter cet article de la loi.

Mon leitmotiv pour cette année de présidence est le suivant :

La solidité d'une chaîne dépend de son maillon le plus faible.

Si la chaîne est en traction, pour éviter qu'elle ne se brise, il n'y a que deux possibilités :

1. Tirer faiblement pour ne pas briser le maillon faible,
2. Renforcer le maillon faible.

Il y a plus de 30 ans, jeune enseignant, j'avais expliqué à mes élèves qu'un bon travail nécessitait que tous les éléments soient correctement réalisés. Par conséquent, pour un travail de laboratoire, j'exigeais que les rapports soient complets, que l'orthographe soit irréprochable et que la solution technique retenue soit adéquate. J'attribuais à chacun de ces critères une note. Chaque critère représentant un maillon d'une chaîne.

La note finale n'étant pas la moyenne, mais la note la plus basse en vertu du principe que je viens d'énoncer.

Durant plusieurs années, on m'a rendu des travaux de laboratoire remarquables, récompensés par d'excellentes notes, pas de maillon faible. Hélas, fanfaron comme je peux l'être, j'en ai parlé à mon directeur, qui ne l'a pas vu avec le même enthousiasme et m'a dit que cette façon de corriger n'était pas légale. Depuis ce jour, certains élèves calculent pour viser le 4, se moquent de l'orthographe, de l'exhaustivité du rapport ou des fautes techniques. Chez les informaticiens, le maillon faible est incontestablement l'orthographe.

La moralité de cette histoire est que le maillon faible, peut tout à fait devenir aussi fort que les autres s'il y voit un intérêt au lieu de se contenter du minimum.

S'il ne peut pas se développer, c'est de notre responsabilité de prendre des mesures pour qu'il progresse. Dans mon exemple, des cours de français supplémentaires.

Nous devons veiller à ce que nos lois n'écrasent pas les plus démunis et lorsque des situations imprévues arrivent il serait judicieux de donner une marge de manœuvre à ceux qui doivent appliquer nos lois pour que l'esprit l'emporte sur la lettre.

J'entends déjà les cris de nos juristes et n'insisterai pas sur ce thème.

Nous avons toujours des dossiers importants à traiter, parmi eux, probablement cette année celui de la caisse de pension de l'État, prévoyance.ne. Il requerra de notre part toute notre attention et notre vigilance pour que les employés qui ont fait confiance à l'État et qui ont

cotisé toute leur vie ne se retrouvent pas dans une situation précaire lorsqu'ils seront en retraite. Nous avons la responsabilité de veiller au bien-être des plus faibles.

À l'inverse nous n'avons pas la responsabilité d'assister ceux qui pourraient avoir une bonne qualité de vie, mais ne mettent rien en œuvre pour y accéder. Il m'est insupportable d'entendre des jeunes déclarer qu'il leur est plus profitable ou aisé de rester aux services sociaux plutôt que d'accepter un emploi, alors qu'ils remplissent tous les critères pour entrer dans le monde du travail.

Vous l'aurez compris la défense des plus faibles ne veut pas dire assister tout le monde, mais bien permettre à qui veut s'investir d'avoir un avenir et une qualité de vie digne de notre canton.

Bien évidemment, les plus faibles ne sont pas forcément des personnes, mais peuvent aussi être des régions, des communes ou des institutions.

Je terminerai mes propos sur ce thème cher au Conseil d'État : un espace, un canton.

Ce canton je l'aime, j'y suis né et y ai vécu presque toute ma vie, que ce soit au Locle, Hauterive, Marin, Corcelles ou encore à Chézard-Saint-Martin. Je tiens à son unité.

Par le passé, nous avons vécu, nous les gens du Haut, un profond sentiment d'injustice par rapport aux investissements répartis inéquitablement entre nos régions. Force est de constater que le Conseil d'État met tout en œuvre pour balayer ce sentiment en proposant de beaux projets pour le haut du canton.

Le dictionnaire nous enseigne que le mot « député » est synonyme d'ambassadeur, de chargé de mission. Cela correspond parfaitement à ma conception du rôle du député. Il est élu pour le bien et la prospérité de notre beau canton, tout en conservant sa sensibilité régionale. En aucun cas notre hémicycle ne doit devenir la Chambre des communes. L'intérêt global du canton prime sur l'appartenance régionale. Nous devons veiller à l'unité de notre canton.

Plusieurs décisions ont fragilisé notre cohésion cantonale, les Hôpitaux, le Nouvel Hôtel judiciaire et l'impôt sur les frontaliers. Non pas dû à notre hémicycle, mais à des initiatives populaires.

D'ailleurs à propos de cet impôt, s'il est juste de le partager dans des limites acceptables, on peut légitimement se demander s'il n'était pas logique de créer une bascule d'impôts pour les hauts revenus.

En effet, puisqu'il est admis qu'une commune sans frontalier et sans les nuisances engendrées par son trafic routier touche une part de cet impôt, dans la même logique, reverser une partie des impôts des contribuables aisés aux communes qui n'ont pas cette chance serait parfaitement cohérent.

Il y a fort à parier qu'en cas d'aboutissement du référendum, nous soyons soumis à cette demande, ce qui ne va pas forcément faciliter notre cohésion.

Certains ont même parlé de créer deux demi-cantons.

Le Président termine son allocution en illustrant la division Haut-Bas en coupant une corde en deux et en la réparant « magiquement » tout en expliquant que c'est au Grand Conseil de prendre les mesures nécessaires pour recréer une cohésion cantonale.

Jean-Paul Wettstein